

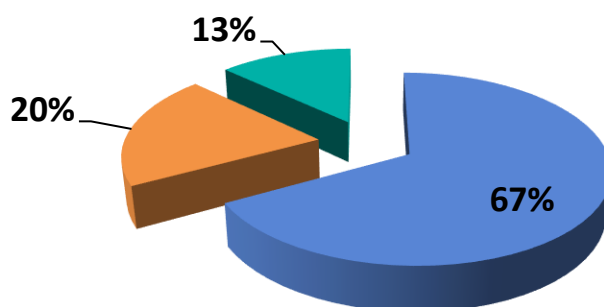
Informations sur le canton croissance 261 dédié aux contrats d'assurance sur la vie CNP Assurances distribués par La Banque Postale

Information annuelle au 31/12/2024 en application du paragraphe IV de l'article A132-5-3 du code des assurances

1. Répartition par catégorie des actifs en représentation de la comptabilité auxiliaire d'affectation

L'allocation d'actifs du canton croissance 261 La Banque Postale est construite de façon à assurer la garantie octroyée à l'échéance, via des investissements en obligations d'Etat français et en monétaire. Cette garantie est octroyée à l'échéance mais la volatilité des marchés financiers peut engendrer des performances négatives au cours de la vie des supports.

**Allocation des actifs au 31/12/2024
Canton croissance La Banque Postale**



- Produits de taux utilisés pour l'adossement des garanties
- Produits de taux utilisés en diversification
- OPC actions et stratégies d'actions protégées

	Montant de l'encours au 31/12/2024 (en euros)
Produits de taux utilisés pour l'adossement des garanties	204 913 707,47
Produits de taux utilisés en diversification	61 168 270,89
OPC actions et stratégies d'actions protégées	39 759 376,08

2. Performance des actifs sur l'année 2024

Comme évoqué précédemment, les actifs sont principalement investis en obligations d'Etat français (pour assurer la garantie à l'échéance), dont la valeur baisse en cas de hausse des taux. En 2024, les taux d'emprunt d'Etat Français se sont écartés (+64 bps sur l'OAT à 10 ans, à +3.20%) en partie avec la hausse générale des taux mais aussi pour des raisons propres au paysage politique français, ce qui a nui à la performance du canton. Les actions ont, quant à elles, affiché une hausse (+12% dividendes inclus pour l'Eurostoxx 50).

La performance 2024 des actifs est de +0.02%. **Elle ne correspond pas à une performance individualisée mais reflète la performance du canton sur l'année 2024.**

En 2024, CNP Assurances n'a pas mis en œuvre le mécanisme de transfert d'actifs en plus-value latente autorisé par le décret n°2016-959 du 13 juillet 2016.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'en raison du niveau des taux d'intérêt le support croissance a été fermé à la commercialisation ainsi qu'à tout nouveau versement depuis le 1er octobre 2019.

Enfin, les sommes correspondant au transfert d'actifs en plus-value latente font l'objet d'une provision spécifique, la PCDD qui sera redistribuée aux assurés dans les huit années au plus tard suivant le transfert.

3. Montant des Provisions Mathématiques au 31/12/2024

193 958 264 euros

4. Montant des Provisions de Diversification au 31/12/2024

a. Provisions techniques de diversification

101 775 647 euros

b. Provision Collective de Diversification Différée

10 106 444 euros
